

COMMUNIQUE PRESSE

Lyon, jeudi 10 mars 2022

Scolarisation des enfants ayant des troubles psychologiques : 5 ans après, le Dispositif DITEP présente un bilan d'étape positif

Dans le cadre de la convention Ecole inclusive signée en partenariat avec les 3 académies de la région, l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes a déployé depuis 2016 le dispositif DITEP, en favorisant une meilleure coopération entre l'éducation nationale et les établissements médico-sociaux et scolaire.

L'objectif visé ? Proposer une réponse individualisée et évolutive à chaque enfant, adolescent, jeune adulte présentant des difficultés psychologiques pouvant perturber leur scolarité et l'accès à l'apprentissage en milieu ordinaire. Le dispositif DITEP a pour ambition d'éviter les ruptures de parcours de ces jeunes en adaptant rapidement les soutiens nécessaires à leur scolarisation. Après 5 ans de déploiement dans la région, l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes a souhaité réaliser un bilan quantitatif et qualitatif.

Selon les directeurs DITEP, une souplesse administrative bénéfique

D'après l'étude conduite sur l'année scolaire 2019-2020 par ALCIMED à la demande de l'ARS, le dispositif DITEP a permis une **diversification effective des modes d'accompagnement**. Un résultat possible grâce à une évolution dans la manière de travailler entre les acteurs du médico-social et de l'enseignement par le décloisonnement de leurs structures. Le résultat est une plus grande souplesse administrative diminuant les passages devant la Maison départementale des personnes handicapées (MDPH), une fois l'orientation vers le DITEP accordée. L'enfant ou l'adolescent se voit ainsi proposer une réponse à la fois plus rapide et plus adaptée à ses besoins.

En 2019 dans la région Auvergne-Rhône-Alpes, ce sont 1160 jeunes de plus qu'en 2015 qui ont été accompagnés par les DITEP, soit une augmentation de 37 % sur la période. Des chiffres qui révèlent surtout une proportion plus importante des modes d'accompagnement avec différentes modalités d'accueil...

Cette évolution significative du nombre de jeunes inclus dans le dispositif a marqué les directeurs et directrices de DITEP. Pour eux, cette souplesse administrative a diminué significativement les délais dans la prise en compte des changements de projet personnalisé.

Un directeur DITEP constate ainsi que le ratio entre « les jeunes présents dans les murs » et « ceux présents hors les murs » s'est inversé au profit d'une scolarité en milieu ordinaire, tout en maintenant un accompagnement par des professionnels médico-sociaux.

Contact presse

Direction des relations publiques et de la communication
Service presse : 04 27 86 55 55
ars-ara-dresse@ars.sante.fr

ARS Auvergne-Rhône-Alpes
241 rue Garibaldi
CS 93 383
Lyon cedex 03

Un bilan positif qui n'est toutefois pas encore homogène dans l'ensemble des départements de la région. Une situation due notamment aux spécificités territoriales dans l'accès aux structures qui est plus compliqué en zone rurale ou montagnaise induisant des distances plus importantes.

Deux fois plus de jeunes ont bénéficié d'un accompagnement adapté entre 2015 et 2019

Alors qu'en 2015, avant la création du dispositif, 20 % des jeunes ont pu bénéficier d'au moins un changement de formule d'accompagnement médico-social en cours d'année scolaire, ils étaient 45 % en 2019, soit plus du double à être concernés par l'évolution de leur prise en charge ou de leur parcours.

Sur l'année scolaire 2019-2020, 37 % des jeunes ont bénéficié d'au moins un changement de modalité dans leur parcours scolaire. Ainsi, les directeurs de DITEP ont constaté que l'accès à une offre de formation générale s'était amélioré. Les jeunes bénéficient quant à eux d'une plus grande variété de parcours d'alternance, aussi bien en Certificat d'aptitude professionnelle qu'en formations préprofessionnelles. **Les bénéfices sur leurs qualifications sont donc réels, et auront un impact jusqu'à la fin de leurs parcours.**

Un avantage non négligeable puisqu'en plus d'entraîner des résultats positifs sur la posture des jeunes, le dispositif DITEP permet une meilleure gestion de leurs émotions en ayant notamment des relations sociales plus adaptées. Des impacts réels et probants comprenant une diminution des ruptures dans le parcours avec moins de décrochage de la part des enfants, adolescents et jeunes adultes. Enfin, cela contribue aussi à une plus grande adhésion des familles au DITEP.

Une plus grande satisfaction et implication des familles

Au total, ce sont 82 % des familles et représentants légaux qui témoignent d'une évolution très favorable, notamment dans la coordination des professionnels, depuis la mise en place du DITEP. Ils considèrent à 68 % être impliqués dans les prises de décision liées au changement de modalités d'accompagnement des jeunes.

Le DITEP est un Dispositif qui intègre des Instituts thérapeutiques, éducatifs et pédagogiques (ITEP) et des Services d'éducation spéciale et de soins à domicile (SESSAD) pour les jeunes présentant des difficultés psychologiques importantes entraînant des troubles des apprentissages. Ce dispositif intégré fonctionne sur la base d'un partenariat renforcé avec les lieux de scolarisation de droit commun, et avec les MDPH. Celles-ci orientent désormais vers un dispositif qui offre une palette de solutions de scolarisation interne à l'établissement médico-social ou directement en école ordinaire, et d'offres diversifiées d'accompagnement médico-social : internat, accueil de jour, ambulatoire.

[Film dispositif DITEP](#)

[BILAN DITEP – Synthèse](#)

[BILAN DITEP – Rapport](#)